



THE WORLD MEDICAL ASSOCIATION, INC.

B. P. 63 - 01212 FERNEY-VOLTAIRE Cedex, France
28, avenue des Alpes - 01210 FERNEY-VOLTAIRE, France

Telephone : 50 40 75 75
Fax : 50 40 59 37

Cable Address :
WOMEDAS, Ferney-Voltaire

Septembre 1988

10.70
Original: anglais

DECLARATION DE L'ASSOCIATION MEDICALE MONDIALE

SUR

L'ACCES AUX SOINS DE SANTE

Adoptée par la 40e Assemblée Médicale Mondiale
Vienne (Autriche), Septembre 1988

PREAMBULE PREAMBULE

L'accès aux soins médicaux est un concept multidimensionnel qui implique l'équilibre de divers facteurs à l'intérieur des limites pratiques constituées par les ressources et les capacités d'un pays donné. Ces facteurs comprennent la main d'oeuvre, le financement, les transports, la liberté de choix, l'éducation publique, la qualité et l'allocation de moyens technologiques. L'équilibre de ces éléments qui maximise la quantité et la qualité des soins réellement reçus par la population permet de déterminer la nature et l'étendue de l'accès aux soins.

PRINCIPES

Main d'oeuvre

Les associations médicales nationales devraient s'allier à d'autres groupes appartenant tant au secteur privé que public, pour aborder les problèmes liés à la disponibilité et à la distribution de la main-d'oeuvre sanitaire. Il conviendrait de rassembler les données pour évaluer cette main-d'oeuvre et sa réputation, de manière à déterminer l'équilibre approprié de professionnels de la santé et de travailleurs sanitaires capables de répondre de manière efficace aux besoins de la population. On devrait s'efforcer d'attirer les médecins et autres pourvoyeurs de soins de santé dans les régions géographiques démunies, grâce à un éventail d'incitations et de programmes. En pensant aux besoins futurs, à long terme, on s'aperçoit que ces encouragements devraient permettre d'attirer les étudiants en médecine désireux de venir travailler dans les régions qui manquent de main-d'oeuvre.

Financement

Il faudrait développer un système de financement pluraliste qui comprenne aussi bien des fonds publics que privés. Ce système devrait se fonder sur des normes d'éligibilité et de profit uniformes et il devrait comprendre, pour ce faire, des mécanismes de paiement adéquats. Ces mécanismes devraient être clairement expliqués au public de manière à ce que toutes les personnes concernées comprennent les possibilités de paiement qui leur sont offertes.

Dans certains cas, ces avantages devraient être proposés pour les personnes du secteur privé disposées à fournir des soins aux patients qui, sans cela, n'y auraient pas accès. Aucune personne requérant des soins ne devrait s'en voir refuser l'accès sous le prétexte qu'elle n'est pas solvable. La société est tenue de fournir un montant acceptable de subsides pour les soins nécessaires, les soins aux nécessiteux et les médecins ont l'obligation de participer, dans une mesure raisonnable, à ces soins subventionnés. Les gouvernements ont le devoir d'administrer ces plans de manière équitable et objective.

Transports

La société a l'obligation de fournir des transports jusqu'aux services médicaux pour les personnes qui vivent dans des régions éloignées. Ces transports devraient aussi être fournis aux patients des zones rurales qui requièrent des soins sophistiqués qui ne peuvent leur être prodigués que dans les centres médicaux de la métropole. Les médecins sont tenus d'apporter leur soutien à ces plans, dans la mesure de leurs moyens.

Liberté de choix

Tous les systèmes de soins de santé devraient fournir à chacun la plus grande liberté individuelle de choix au niveau de la sélection des prestataires ou des systèmes de distribution des soins, que ceux-ci relèvent du secteur privé ou du secteur public. Pour promouvoir un choix personnel pris en toute connaissance de cause, il convient de mettre à la disposition des prestataires publics, des employeurs et autres bailleurs de fonds des services sanitaires, une bonne information sur les possibilités offertes, tant par le secteur privé que public.

Education publique

Il faudrait créer des programmes d'éducation qui aideraient les gens à faire des choix – après avoir été dûment informés – concernant leur santé et l'usage approprié tant de l'auto-assistance que des soins professionnels. Ces programmes devraient comprendre des informations sur les coûts et les avantages liés à ces différentes possibilités de traitement; sur le recours à des services professionnels qui permettent un dépistage et un traitement précoces ou la prévention des maladies; sur la responsabilité personnelle au niveau de la prévention des maladies et l'utilisation efficace des systèmes sanitaires.

Dans les communautés locales, il est important que le public comprenne les plans sanitaires qui leur sont destinés et la manière dont ces plans affectent chaque personne concernée. Les médecins ont le devoir de participer activement à ces efforts d'éducation.

Qualité

Chaque système fournissant des soins de santé devrait comprendre des mécanismes permettant d'en garantir la qualité. Ce sont surtout les médecins qui devraient accepter la responsabilité de veiller à la qualité des soins médicaux qui

sont prodigués. Ils ne devraient pas tolérer que des considérations portant sur l'accès aux soins viennent compromettre leur qualité.

Allocation de moyens technologiques

Des directives devraient être élaborées pour l'attribution des moyens technologiques rares afin de rencontrer les besoins de tous les patients.

CONCLUSION

L'accès aux soins de santé semble être maximisé lorsque les conditions suivantes sont remplies:

- tout le monde a accès à des soins médicaux adéquats (pas de contrainte physique ou d'horaire, par exemple).
- Il existe un maximum de liberté de choix au niveau des pourvoyeurs, des systèmes fournissant les soins et des mécanismes de paiement pour répondre aux divers besoins de la population.
- le public est informé, éduqué et rendu attentif à tous les aspects de l'accès aux soins.
- toutes les parties adéquates participent à l'élaboration de ces systèmes et à leur administration.